Commune de FARGES-EN-SEPTAINE

Compte Rendu de Séance

Du 08/01/2021

L'an 2021, le 21 décembre 2020 à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 04 janvier 2021. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 04 janvier 2021.

<u>Présents</u>: M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. JACQUES POURNIN, Mme MARIELLE DREYFUS, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, Mme LILIANE COQUIL, M. SEBASTIEN DESVIGNES, JEAN-LOUIS MONANGE.

<u>Pouvoir</u>: Mme SANDRINE COSSART donne pouvoir à Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, M. NICOLAS LECOMTE donne pouvoir à M. HERVE POLICARD, M. LUCIEN RELIEU donne pouvoir à M. SEBASTIEN DESVIGNES.

Secrétaire de séance : Mme CHARLOTTE GAUTIER

Afin de rendre hommage à ALAIN GOUGNOT, maire de la commune de 2001 à 2020, décédé le 11 décembre 2020, ALAIN JAUBERT, maire demande d'observer une minute de silence.

Approbation du Compte rendu de la séance du 21 décembre 2020 :

Après quelques modifications complémentaires, le compte rendu de la séance du 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

<u>Délibération 2021-01 – Maintien du nombre d'adjoints à 3 :</u>

Monsieur ALAIN JAUBERT, Maire, présente la nécessité pour la commune de voter le maintien d'un 3ème Adjoint afin de respecter l'enveloppe.

Il a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, et conformément à la délibération 2020-10 du 25 mai 2020, la commune dispose de 3 adjoints ; ce qui assure un fonctionnement satisfaisant du conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal maintien le nombre de ses Adjoints au maire de la commune à 3.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

<u>Délibération 2021-02 – Election du 3^{ème} Adjoint au Maire :</u>

Le maire, ALAIN JAUBERT a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret. Il propose M. JACQUES POURNIN qui est investi pour la commune comme conseiller délégué depuis le 25 novembre 2020. Après un appel à candidature au poste de 3^{ème} adjoint, les conseillers municipaux ont voté à bulletin secret

À l'issue du 1^{er} tour du scrutin, Monsieur JACQUES POURNIN, a obtenu la majorité absolue.

Les 3 Adjoints élus de la commune sont :

1^{er} Adjoint : HERVÉ POLICARD 2^{ème} Adjointe : MARTINE GOUDIN 3^{ème} Adjoint : JACQUES POURNIN République Française Département du CHER

Commune de FARGES-EN-SEPTAINE

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération 2021-03 – Fixation du taux de l'indemnité du 3ème Adjoint :

Vu l'article L. 2123-24 du CGCT relatifs aux conditions d'octroi des indemnités des élus,

Vu les Arrêtés de délégation de fonctions des conseillers délégués en date du 25/11/2020,

Vu le procès-verbal d'élection du 3^{ème} Adjoint en date du 08 janvier 2021,

Vu le montant de l'enveloppe globale des indemnités allouées au Maire, à ses Adjoints et ses conseillers,

Conformément à l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT (communes de plus de 1 000 habitants), les indemnités de fonctions sont calculées par référence à l'indice brut du terminal de la fonction publique (IBTFP).

L'indemnité du 3^{ème} Adjoint est fixée, par le conseil municipal à 7,80%.

Ce taux entrera en vigueur à compter du 08 janvier 2021.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Modification du Règlement Intérieur du conseil municipal :

Le règlement intérieur Voté en séance du conseil municipal du 10 novembre 2020 doit être modifié, sur les conseils des services de la Préfecture.

Article 2 - Questions Orales : la phrase « A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal » est supprimée.

Article 9 – Commissions municipales : la phrase « La composition des commissions municipales respecte le principe de la représentation proportionnelle » a été ajoutée.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

<u>Présentation du fonctionnement et de l'exploitation des résultats du radar présenté par M. HERVE POLICARD :</u>

Rue des Lilas – l'analyse des relevés montre que les véhicules circulent en moyenne à une vitesse inférieure à 50km/h. Le relevé maximum étant 135km/h.

Monsieur HERVE POLICARD présente les relevés en pourcentage des véhicules :

Relevés entrants sens église/Savigny

- * de 50 à 60km/h = 16%
- * de 60 à 70km/h = 3.78%

Relevés sortants sens Savigny/église

- * de 50 à 60km/h = 13.98%
- * de 60 à 70km/h = 2.89%

Pour une moyenne de 1080 véhicules relevés sur un mois.

Le radar a été déplacé route de Savigny (près de la sortie de Farges-en-Septaine) depuis le 06 janvier 2021 et sera laissé pendant environ 15 jours.

Il sera ensuite installé rue des Rosiers pendant 15 jours ; l'objectif est d'étudier le flux et la vitesse des véhicules afin d'envisager le projet d'aménagement de réfection de la rue.

Puis le radar sera installé rue des Merisiers dans le sens Farges-en-Septaine/Villabon.

Très attendu par ses habitants, le radar sera ensuite installé aux vignes, rue de la Caille et rue du Pont d'Avord : l'objectif est de souligner le flux de véhicules circulants aux horaires de travail de la Base 702.

République Française Département du CHER

Informations diverses:

Commune de FARGES-EN-SEPTAINE

Route de Brécy – rue du Gué de l'Ange – la commission voirie recherche un moyen de placer le radar car il n'y a pas de poteau susceptible pour pouvoir l'accrocher. Idée soumise : possibilité d'acheter des buses renforcées de béton pour la sécurité, système amovible permettant le placement du radar où l'on veut.

Voirie:

Devant la Poste le stationnement minute est d'usage pour les clients de la boulangerie et de la Poste. Un terrassement et un puisard sont à prévoir sur la place afin de réguler les eaux pluviales. Zone UNRM – Zone militaire : un arrêté du maire permet l'installation d'une centrale à béton.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde par M. ALAIN JAUBERT :

Responsabilité en matière de prévention des risques et de gestion des élus locaux en cas de crise. Monsieur le Maire, fait une présentation succincte du travail de Monsieur LUCIEN RELIEU, chargé du dossier.

Avancement des projets rue des Lilas et la Halle :

Les présidents des commissions voirie et bâtiments ont rencontré les membres du CIT pour la rue des Lilas dans un premier temps. Après une présentation du projet, le CIT transmettra à la commune un dossier complet du projet regroupant notamment les éventuels dossiers de subvention. Les subventions sont différentes

| Commission Animation : | |
|---|---|
| Commission Espaces verts : | |
| Commission Bâtiments : Commission Actions Sociale : | |
| Commission Communication : | |
| <u>Commission Voirie :</u> Rien à signaler | |
| Fin de séance : 22h. | F-:+ I- 00/02/2024 |
| Le Secrétaire, LUCIEN RELIEU | Fait, le 08/03/2021 Le Maire, ALAIN JAUBERT |
| | |